

PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

Centre
de services scolaire
des Affluents

Québec 

Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Affluents

Le Centre de services scolaire des Affluents entreprend les démarches en vue de combler 9 postes à son conseil d'administration, conformément au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et à la Loi sur l'instruction publique.

Les postes de représentant à pourvoir sont les suivants :

- **Membres parents**
 - représentant du district 2
 - représentant du district 3
 - représentant du district 5
- **Membres du personnel**
 - représentant du personnel de soutien
 - représentant du personnel enseignant
 - représentant du personnel d'encadrement
- **Membres de la communauté**
 - personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
 - personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
 - personne ayant une expertise en matière financière ou comptable, ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Le processus de désignation débutera en mars 2023 et se terminera en juin 2023. Les personnes qui seront désignées à l'issue du processus de désignation entreront en fonction le 1^{er} juillet 2023 et exerceront un mandat de trois ans.

Être membre du conseil d'administration c'est :

- Contribuer à une gestion efficace des ressources mises à la disposition du centre de services;
- Participer à la détermination des grandes orientations du centre de service;
- Mettre votre expertise au profit de nos 52 000 élèves;
- Relever un défi personnel en prenant part aux décisions du plus important employeur du sud de Lanaudière;
- Évoluer au sein d'un groupe reconnu pour son expertise du milieu scolaire;
- Développer un sentiment d'appartenance en s'impliquant activement dans sa communauté.

À savoir

Le conseil d'administration se réunit entre 6 et 11 fois par année en soirée.

Une allocation de présence de 100 \$ est attribuée aux membres pour chaque rencontre.

Le conseil d'administration doit instituer des comités constitués notamment de ses membres. Il n'y a pas d'allocation de présence prévue pour la participation à ces comités.

Une formation obligatoire est offerte par le ministère de l'Éducation portant sur les principes guidant une bonne gouvernance et sur le rôle et les responsabilités du membre d'un conseil d'administration.

Pour plus de détails, visitez le site du Gouvernement du Québec sous la section qui concerne les [conseils d'administration d'un centre de services scolaire](#).





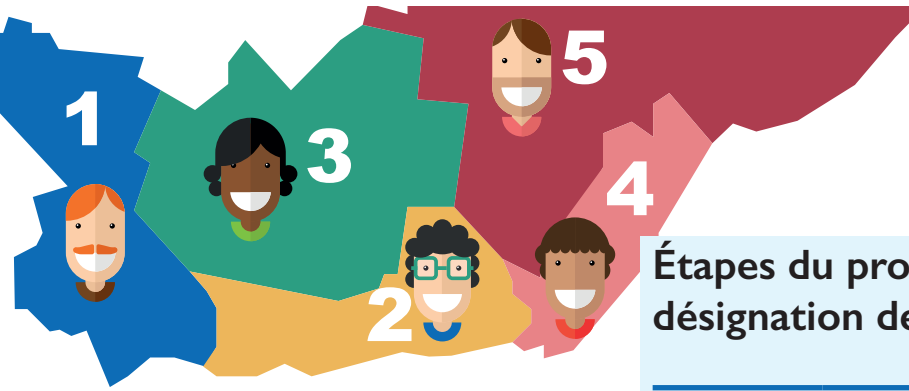
PARENTS

Je suis parent et je désire devenir membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Pour être éligible à un tel poste, je dois notamment :

- Être :
 - membre du comité de parents et siéger au conseil d'établissement d'une école située dans le district 2, 3 ou le 5;
 - OU
 - représentant du comité consultatif de services aux EHDAA au comité de parents et mon enfant EHDAA fréquente une école située dans le district 2, 3 ou le 5;
 - OU
 - déjà membre du conseil d'administration, souhaitant renouveler mon mandat de représentant des parents, n'étant plus membre du comité de parents, si l'un de mes enfants fréquente encore l'école dont j'étais membre du conseil d'établissement, au sein du district 2, 3 ou 5.
- Ne pas être un membre du personnel du Centre de services scolaire;
- Répondre aux qualités et aux conditions d'éligibilité applicables à tous les candidats.

Je dois soumettre ma candidature avant le 17 avril 2023 à midi. Pour connaître la liste des écoles comprises dans chacun des districts, consultez le cssda.gouv.qc.ca. Les membres du comité de parents éliront les trois parents au conseil d'administration le 24 avril 2023.



JE DÉSIRE SOUMETTRE MA CANDIDATURE

Je suis parent et je veux soumettre ma candidature.

En ma qualité de membre du comité de parents, je recevrai un AVIS DE DÉSIGNATION invitant les membres de ce comité à présenter leur candidature ainsi qu'un formulaire de mise en candidature. Je dois remplir le formulaire de mise en candidature et m'assurer de respecter les qualités et conditions d'éligibilité. Les formulaires sont aussi disponibles sur le site Internet cssda.gouv.qc.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire situé au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny.

La liste des candidats et leur formulaire de candidature seront transmis à tous les membres du comité de parents qui voteront pour élire les membres parent représentant les districts 2, 3 et 5. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera désigné membre du conseil d'administration pour le district correspondant. Si aucun candidat ne soumet sa candidature pour un district, les membres du comité de parents représentant un autre district pourront soumettre leur candidature lors d'un nouvel appel de candidatures.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE
17 avril à midi

Étapes du processus de désignation des membres

20 au 24 mars	Validation de la liste des membres du comité de parents qui sont membres d'un conseil d'établissement par district.
27 mars	Rencontre du comité de parents : validation finale de la liste et adoption de la procédure de désignation des membres parents.
30 mars	Transmission de l'AVIS DE DÉSIGNATION et du formulaire de mise en candidature aux membres figurant sur la liste pour les inviter à soumettre leur candidature.
30 mars au 17 avril	Période de mise en candidature.
17 au 20 avril	Validation de la conformité des candidatures.
24 avril	Rencontre du comité de parents : scrutin électronique.
23 mai	Convocation des membres du personnel et des membres parents du conseil d'administration à une séance le 30 mai pour procéder à la nomination des membres de la communauté.



MEMBRES DU PERSONNEL DE SOUTIEN OU ENSEIGNANT

Je suis un membre du personnel de soutien ou enseignant au sein d'une école ou d'un centre de formation générale des adultes ou de formation professionnelle et je désire devenir membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

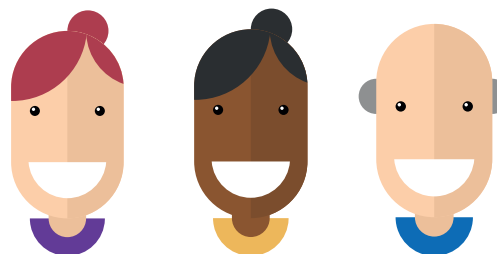
Pour être éligible à un tel poste, je dois notamment :

- Être membre d'un conseil d'établissement;
- Ne pas être un employé, un dirigeant ou autrement un représentant de mon syndicat;
- Répondre aux qualités et aux conditions d'éligibilité applicables à tous les candidats.

Je dois soumettre ma candidature au plus tard le 27 mars à midi. Les membres du personnel non professionnel qui sont membres d'un conseil d'établissement éliront leur représentant.

Substitut

Aux mêmes conditions, je peux soumettre ma candidature pour devenir substitut. Un substitut est nommé pour pourvoir au poste d'administrateur de sa catégorie s'il devient vacant.



JE DÉSIRESOUMETTRE MA CANDIDATURE

Je suis membre du personnel de soutien ou enseignant à l'emploi du Centre de services scolaire et je veux soumettre ma candidature.

Les membres du personnel de soutien ou enseignant qui sont membres d'un conseil d'établissement recevront un AVIS DE DÉSIGNATION les invitant à soumettre leur candidature et un formulaire de mise en candidature.

Je dois remplir le formulaire de mise en candidature et m'assurer de respecter les qualités et conditions d'éligibilité. Les formulaires sont aussi disponibles sur le site Internet cssda.gouv.qc.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire situé au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny.

La liste des candidats et leur formulaire de candidature seront transmis à tous les professionnels non enseignants qui sont membres d'un conseil d'établissement. Tous ces membres voteront pour la désignation du représentant et d'un substitut. Le scrutin se déroulera électroniquement. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera désigné membre du conseil d'administration. La même procédure s'applique à la désignation du substitut.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE
27 mars à midi

Étapes du processus de désignation du membre

6 au 9 mars	Validation de la liste des membres du personnel de soutien et des enseignants qui sont membres d'un conseil d'établissement.
13 mars	Transmission de l'AVIS DE DÉSIGNATION aux membres figurant sur la liste pour les inviter à soumettre leur candidature.
13 au 27 mars	Période de mise en candidature.
27 au 31 mars	Validation de la conformité des candidatures.
3 avril	Assemblée virtuelle de présentation des candidats à l'ensemble des membres du personnel de soutien et des enseignants membres d'un conseil d'établissement.
5 et 6 avril	Tenue du scrutin électronique.
23 mai	Convocation des membres du personnel et des membres parents du conseil d'administration à une séance le 30 mai pour procéder à la nomination des membres de la communauté.



MEMBRES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

Je suis membre du personnel d'encadrement du Centre de services scolaires et je désire devenir membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

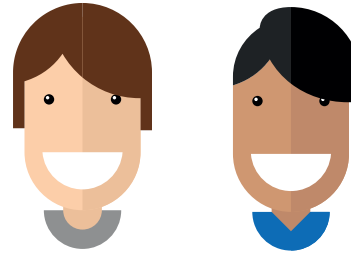
Pour être éligible à un tel poste, je dois notamment :

- Être membre du personnel d'encadrement du Centre de services;
- Ne pas être employé, dirigeant ou représentant de mon association;
- Répondre aux qualités et aux conditions d'éligibilité applicables à tous les candidats.

Je dois soumettre ma candidature au plus tard le 27 mars à midi. Les directeurs d'établissement d'enseignement éliront le représentant de leur catégorie.

Substitut

Aux mêmes conditions, je peux soumettre ma candidature pour devenir substitut. Un substitut est nommé pour pourvoir au poste d'administrateur de sa catégorie s'il devient vacant.



JE DÉSIRE SOUMETTRE MA CANDIDATURE

Je suis membre du personnel d'encadrement au Centre de services scolaire et je veux soumettre ma candidature.

Les membre du personnel d'encadrement recevront un AVIS DE DÉSIGNATION les invitant à soumettre leur candidature et un formulaire de mise en candidature.

Je dois remplir le formulaire de mise en candidature et m'assurer de respecter les qualités et conditions d'éligibilité. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet cssda.gouv.qc.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire situé au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny.

La liste des candidats et leur formulaire de candidature seront transmis à tous les membre du personnel d'encadrement. Ceux-ci voteront pour la désignation du représentant et d'un substitut. Le scrutin se déroulera électroniquement. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera désigné membre du conseil d'administration. La même procédure s'applique à la désignation du substitut.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE
27 mars à midi

Étapes du processus de désignation du membre

6 au 9 mars Validation de la liste des membres du personnel d'encadrement.

13 mars Transmission de l'AVIS DE DÉSIGNATION aux membres figurant sur la liste pour les inviter à soumettre leur candidature.

13 au 27 mars Période de mise en candidature.

27 au 31 mars Validation de la conformité des candidatures.

5 et 6 avril Tenue du scrutin électronique.

23 mai Convocation des membres du personnel et des membres parents du conseil d'administration à une séance le 30 mai pour procéder à la nomination des membres de la communauté.



MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Je souhaite représenter la communauté au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Pour être éligible à un tel poste, je dois notamment :

- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire;
- Être :
 - avoir une expertise en matière financière ou comptable, ou en gestion des ressources financières ou matérielles; OU
 - issu du milieu communautaire, sportif ou culturel; OU
 - avoir une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- Ne pas être membre du personnel du Centre de services scolaire;
- Répondre aux qualités et aux conditions d'éligibilité applicables à tous les candidats.

Le territoire du Centre de services scolaire des Affluents est composé des territoires des villes suivantes : Repentigny, L'Assomption, Charlemagne, Saint-Sulpice, L'Épiphanie, Mascouche et une partie de la Ville de Terrebonne, soit à l'exception du territoire à l'ouest du 1845, Côte de Terrebonne, du 1570, chemin Comtois et du 1895, chemin Martin, qui fait plutôt partie du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles.

Je dois soumettre ma candidature seulement à l'un des profils recherchés au plus tard le 15 mai. Ce sont les membres parents et les membres du personnel du conseil d'administration qui nommeront les membres de la communauté.



JE DÉSIRES SOUMETTRE MA CANDIDATURE

Je souhaite représenter la communauté et désire soumettre ma candidature.

Le 12 avril, le Centre de services scolaire publie sur son site Internet un AVIS invitant les personnes domiciliées sur son territoire à soumettre leur candidature à l'un des deux postes répondant aux deux profils recherchés.

Je dois remplir le formulaire de mise en candidature et m'assurer de respecter les qualités et conditions d'éligibilité. Je ne peux pas poser ma candidature à plus d'un profil. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet cssda.gouv.qc.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire situé au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE
15 mai

Étapes du processus de désignation des membres

12 avril	Publication d'un avis d'appel de candidatures pour inviter les personnes domiciliées sur le territoire à soumettre leur candidature.
12 avril au 15 mai	Période de mise en candidature.
16 au 19 mai	Validation de la conformité des candidatures.
23 mai	Convocation des membres du personnel et des membres parents du conseil d'administration à une séance de cooptation le 30 mai.
30 mai	Séance de cooptation pour procéder à la nomination des membres de la communauté.

Conditions d'éligibilité applicables à tous les membres

Tout candidat doit posséder les qualités suivantes :

- avoir au moins 18 ans accomplis;
- être citoyen canadien;
- ne pas être pas en curatelle;
- ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manoeuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ou de la Loi électorale au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles :

- un membre du conseil d'une municipalité;
- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections ou un autre membre de la Commission de la représentation;
- un fonctionnaire, autre qu'un salarié au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation ou de tout autre ministère et être affecté de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire, ni candidat à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire (incluant le Centre de services scolaire des Affluents).

Centre
de services scolaire
des Affluents

Québec 